**NOTE ASSAINISSEMENT**

**Assainissement collectif**

Les zones urbaines de la commune sont équipées d’un assainissement collectif. Le collecteur principal est constitué de canalisations de diamètre Ø200 à Ø250 le long des rues du village. Le réseau se dirige vers la route du Moutier (comme Orgerus) et emprunte le collecteur intercommunal. Un poste de refoulement a été mis en place dans le hameau de Saint Benoît à l’Est du village.

Le réseau d’assainissement est géré par la SAUR. Les effluents sont traités dans la station d’épuration intercommunale d’Orgerus. Cette station d’épuration est de 6 500 éq/hab..

Elle traite les eaux usées des communes du SIARO (Orgerus, Béhoust et Tacoignière), le collège d’Orgerus et une cinquantaine d’habitations (soit environ 150 équivalents-habitants) d’un hameau de Bazainville, commune non adhérente au SIARO.

**Assainissement autonome**

Seules 5% des habitations de la commune sont assainies de manière autonome. Ces habitations sont situées dans les hameaux de Saint-Hilaire, de la Pimardière et des Masures.

Dans ces hameaux des études préalables concernant la perméabilité des sols, présence d’exutoires, etc…, devront être entreprises pour définir le meilleur système de traitement et de rejet.

Aucune perspective d’évolution n’est envisagée à l’heure actuelle.